



UNION
DES AÉROPORTS
FRANÇAIS
& FRANCOPHONES
ASSOCIÉS

Paris, le 29 novembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Union des Aéroports Français dénonce l'absence de solution de financement satisfaisante pour les missions de sûreté et de sécurité aéroportuaires

Suite à l'effondrement du trafic, la couverture des dépenses de sûreté et de sécurité n'est plus assurée en totalité par les recettes de la taxe d'aéroport. Ainsi, un dispositif d'avances, remboursables à partir de 2024 sur les recettes de la taxe d'aéroport, a été mis en place par l'État dès 2020 afin de couvrir les déficits.

A l'occasion de son congrès annuel qui s'est tenu les 25 et 26 novembre, l'UAF a vivement dénoncé l'absence, dans le projet de loi de finances 2022, de toute solution de financement satisfaisante pour les dépenses 2021 et 2022 de sûreté et de sécurité aéroportuaires.

Si un montant de 250 millions d'euros a bien été inscrit en loi de finances initiale 2021, ce montant s'est avéré trop faible et il manque au projet de loi de finances 2022 la somme de 100 millions d'euros pour couvrir l'ensemble des dépenses effectuées au titre de l'année 2021, ainsi que 180 millions d'euros pour couvrir le déficit prévisionnel 2022.

Même si le ministre délégué en charge des transports a annoncé, lors de son intervention en clôture du congrès annuel de l'UAF & FA, une avance de 150 millions d'euros, ce montant reste largement insuffisant pour l'UAF pour couvrir l'ensemble des besoins de financement 2021-2022.

L'UAF s'est également inquiétée de l'envolée de la taxe d'aéroport qui, sous l'effet mécanique du remboursement des avances, viendra grever la compétitivité des aéroports français dans un contexte concurrentiel européen déjà très rude et dégrader la connectivité aérienne et l'attractivité de la France et de ses territoires.

Sur la taxe d'aéroport, Thomas JUIN - Président de l'UAF - a déclaré dans son discours de clôture du congrès annuel de l'UAF : *« Notre inquiétude est vive tant sur la pérennisation du dispositif d'avances que sur les montants en jeu. Il n'est pas acceptable que les aéroports aient à assumer sur leurs fonds propres la charge de ces missions régaliennes. Les défaillances de l'Etat mettent à mal les trésoreries aéroportuaires, les équilibres économiques et les politiques d'investissement des aéroports par la dégradation mécanique des ratios d'endettement due au recours forcé à l'emprunt ! Les remboursements des avances, même lissés sur 7 ans, susciteront une envolée de la taxe d'aéroport et pèseront lourdement sur la compétitivité de nos aéroports au moment même où nous devons attirer les compagnies aériennes sur nos plateformes pour reconnecter nos territoires au monde. Aussi l'UAF réclame-t-elle la transformation de tout ou partie de ces avances en subventions. »*

A propos de l'UAF : Avec près de 150 adhérents, l'Union des Aéroports Français est l'organisation professionnelle des aéroports français, quelles que soient leur taille et leur spécialité. Elle a pour principale mission de défendre et de promouvoir les intérêts de la communauté aéroportuaire française auprès des décideurs français et européens. L'UAF est membre associé de la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM) et de l'Airports Council International EUROPE (ACI EUROPE).

Contact Presse UAF :

Laetitia VENTROUX - Eté en Hiver - Tél : 06 88 58 44 90 laetitia.ventroux@eteenhiver.com